

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE (compartiment de GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE) Part 2 Code AMF : 990000114359 (C -)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 15 avr. 2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE)

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 60% du MSCI EMU (clôture J - dividendes nets réinvestis) et 40% de l'ESTER capitalisé J, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et discrétionnaire, principalement sur les marchés actions et obligataires de la zone Euro, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) et en investissant sur des titres de sociétés qui favorisent l'emploi et l'insertion sociale.

Stratégie d'investissement :

Le produit est investi pour partie en titres de sociétés qui favorisent l'emploi et l'insertion sociale et s'adresse aux investisseurs sensibles à l'approche de l'investissement solidaire souhaitant investir sur les marchés de la zone Euro. La part d'investissement en titres émis par des entreprises solidaires agréées représente de 5% à 10% de l'actif net.

L'univers d'investissement du produit est constitué des entreprises de la zone euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Le FCPE pourra utiliser plusieurs approches, une approche Best-in-Class, une approche Best in-Universe, une approche thématique, une approche en amélioration de note ou d'indicateurs extra financiers. L'analyse ESG du produit porte sur 90 % de son actif net, hors liquidités, OPC monétaires et actifs solidaires. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs des entreprises

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé entre 40% et 75% de son actif net aux actions, entre 5% et 10 % en titres dits solidaire et entre 25% et 60% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 95% de son actif net.

De plus, le FCPE est susceptible d'engager plus de 50 % de son actif en actions de l'OPC Groupama Euro Active Equity.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, éventuellement par l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de N/A conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque N/A de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux dispositifs d'épargne salariale et retraite (PEE/PEI, PERCO (I), PERCOL-I) mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises adhérentes..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de N/A.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Il est à noter que le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de placement recommandée et maturité du fonds, vous pourriez obtenir un rendement inférieur dans ces cas précis

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque N/A sur 7, qui est N/A. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau N/A et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, N/A que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit au cours des N/A dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : N/A Pour un investissement de : N/A		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après N/A	Si vous sortez après N/A
Scénarios				
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A	N/A
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A	N/A
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A	N/A
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A	N/A

Période de détention recommandée : N/A Pour un investissement de : N/A		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après N/A
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A	N/A
	Rendement annuel moyen	N/A	N/A

Période de détention recommandée : N/A Pour un investissement de : N/A		Si vous sortez après N/A
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A
	Rendement moyen	N/A
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A
	Rendement moyen	N/A
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A
	Rendement moyen	N/A
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	N/A
	Rendement moyen	N/A

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre N/A et N/A. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre N/A et N/A. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre N/A et N/A.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

– pour N/A investis.

Investissement : N/A	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après N/A	Si vous sortez après N/A
Coûts totaux	N/A	N/A	N/A
Incidence des coûts annuels*	N/A	N/A chaque année	N/A chaque année

Investissement : N/A	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après N/A
Coûts totaux	N/A	N/A
Incidence des coûts annuels*	N/A	N/A chaque année

Investissement : N/A	Si vous sortez après N/A
Coûts totaux	N/A

Incidence des coûts*

N/A

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de N/A avant déduction des coûts et de N/A après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après
Coût d'entrée	du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	de la valeur de votre investissement par an.	
Coûts de transaction sur le portefeuille	de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : *

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite). Il est ici précisé que le produit met en place des mécanismes de liquidité afin de préserver l'intérêt des porteurs de parts ainsi sous certaines conditions de marché et de liquidité, le rachat de vos parts pourra être limité et étalé dans le temps ou subir une dépréciation. Vous pouvez vous référer au Règlement pour plus de détails.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

- Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9
- Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »
- Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de comptes. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé de 2 membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe, élus directement par les porteurs de parts, ou désignés par le ou les comités des entreprises ou par la ou les organisations syndicales représentatives (lorsqu'il existe plus de 2 organisations syndicales représentatives dans l'entreprise ou le groupe, chaque organisation syndicale représentative désigne 1 membre salarié porteur de part), le choix étant laissé aux entreprises ou groupes et d'un membre représentant la direction, désigné par la direction des entreprises.